



La protection en matière de santé

Des solutions utiles pour les personnes atteintes de diabète

Les personnes atteintes de diabète font parfois face à des frais médicaux élevés pour l'achat des fournitures, des médicaments et des appareils médicaux. Afin d'alléger ce fardeau financier, un certain nombre de solutions sont offertes aux personnes admissibles.

Services de soins ophtalmologiques	
Fournisseur de la protection : Assurance-santé de l'Ontario	
Qui est admissible?	Pour quels services?
Patients de 65 ans et plus et patients de 19 ans et moins.	Examen de routine de la vue tous les 12 mois et tout examen de suivi nécessaire.
Patients de 20 à 64 ans atteints de l'une des affections suivantes : diabète, glaucome, cataracte, lésion rétinienne, amblyopie, lacunes du champ de vision, lésion cornéenne et strabisme.	Examen ophtalmologique complet effectué par un optométriste ou un médecin tous les 12 mois et tout examen de suivi nécessaire.
Patients de tout âge	Services de soins ophtalmologiques médicalement nécessaires et dispensés par les médecins.
Contact : <ul style="list-style-type: none"> • ServiceOntario : 1 800 268-1154 (sans frais uniquement en Ontario). À Toronto : 416 314-5518. • Visitez www.health.gov.on.ca/french/publicf/pubf/ohipf/eyecaref.html. 	

La protection en matière de santé - Des solutions utiles pour les personnes atteintes de diabète

Fournitures et médicaments sur ordonnance

Fournisseur de la protection : **ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Programme de médicaments de l'Ontario (PMO)**

Qui est admissible?

Patients bénéficiant d'un programme provincial d'aide sociale et patients de 65 ans et plus.

Pour quelles fournitures?

Fournitures liées aux soins du diabète, notamment la plupart des types d'insulines, les médicaments oraux (hypoglycémifiants) et les bandes réactives pour glycémie.

Remarque : Si vous avez 65 ans ou plus, que vous bénéficiez du PMO et que vous touchez un revenu annuel de 16 018 \$ ou plus (ou un revenu annuel combiné de 24 175 \$ ou plus pour un couple), vous devrez payer une franchise annuelle de 100 \$ avant d'avoir droit à des prestations de médicaments. Une fois la franchise versée, vous paierez jusqu'à 6,11 \$ par ordonnance. Si votre revenu annuel est inférieur à 16 018 \$ pour une personne seule et à 24 175 \$ pour un couple, vous ne verserez aucune franchise et paierez seulement 2 \$ de frais d'ordonnance.

Les produits de soins du diabète qui figurent sur la liste du Formulaire des médicaments sont les suivants :

- les antidiabétiques oraux;
- les insulines;
- les bandes réactives pour glycémie.

Contact :

- Communiquez avec votre bureau local d'aide sociale pour savoir si vous êtes admissible à ce Programme. Adressez-vous à votre bureau régional pour connaître les coordonnées de votre bureau local d'aide sociale : www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/ministry/regionalOffices/index.
- Communiquez avec votre pharmacien.
- Visitez www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/drugsf/drugs_mnf.html.

Fournisseur de la protection : **ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Programme de médicaments Trillium**

Qui est admissible?

Patients dont les frais de médicaments sont élevés par rapport à leur revenu annuel. Vous devrez payer une franchise en quatre versements répartis sur l'année pour bénéficier du Programme. Le montant est calculé sur la base du revenu du foyer.

Pour quelles fournitures?

Fournitures liées aux soins du diabète, notamment la plupart des types d'insulines, les médicaments oraux (hypoglycémifiants) et les bandes réactives pour glycémie.

Contact :

- Appelez le 1 800 575-5386.
- Visitez <http://health.gov.on.ca/french/publicf/pubf/drugsf/trilliumf.html>.

Fournisseur de la protection : **ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF)**

Qui est admissible?

Personnes de 65 ans ou plus qui prennent chaque jour de l'insuline par injection.

Enfants, adolescents et adultes atteints du diabète de type 1 qui satisfont aux critères médicaux d'admissibilité du Programme. Vous devez être évalué et suivi dans le cadre d'un programme d'éducation sur le diabète reconnu par le PAAF.

Les patients qui continuent à être admissibles devront démontrer qu'ils satisfont aux critères médicaux d'admissibilité.

Pour quelles fournitures?

Subvention annuelle de 170 \$, versée une fois par an, pour l'achat des aiguilles et des seringues utilisées pour l'injection d'insuline.

- 100 pour cent du coût d'une pompe à insuline figurant sur la liste établie pour le Programme et qui doit être vendue au patient au prix approuvé par le PAAF, à savoir 6 300 \$.
- Le financement de la pompe à insuline peut être renouvelé tous les cinq ans si celle-ci ne fonctionne plus correctement.
- Une subvention annuelle de 2 400 \$ pour des fournitures connexes est versée en quatre paiements égaux (de 600 \$ chacun) directement au patient ou à son mandataire. La subvention doit servir à acheter les fournitures nécessaires au fonctionnement de la pompe et est renouvelable tous les ans.

Contact :

- Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) : 1 800 268-6021 (sans frais en Ontario seulement).
À Toronto : 416 327-8804.

Fournisseur de la protection : **ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF), administré par l'Association canadienne du diabète**

Qui est admissible?

Patients admissibles qui utilisent l'insuline ou patientes atteintes de diabète gestationnel.

Pour quelles fournitures?

- 75 pour cent du coût d'un glucomètre à hauteur de 75 \$, ou 75 pour cent du coût d'un glucomètre vocal à hauteur de 300 \$. Les patients peuvent obtenir ce financement une fois tous les cinq ans.
- 75 pour cent du coût des lancettes et des bandes réactives pour glycémie jusqu'à un montant annuel de 820 \$.

Contact :

Association canadienne du diabète : 1 800 361-0796

La protection en matière de santé - Des solutions utiles pour les personnes atteintes de diabète

Diététistes

Les prestations des diététistes professionnels exerçant dans les centres d'enseignement du diabète ou en établissements de soins actifs ou communautaires sont prises en charge par l'Assurance-santé de l'Ontario. Il est possible que certains régimes privés d'assurance couvrent les honoraires de consultation d'un diététiste professionnel exerçant dans un cabinet privé; demandez à votre fournisseur d'assurance si vous bénéficiez d'une couverture pour de tels services. Pour connaître l'adresse d'un centre d'enseignement du diabète ou trouver un diététiste professionnel exerçant dans un cabinet privé, composez le numéro de téléphone ci-dessous ou visitez le site Web figurant sous ce numéro.

Contact :

- Communiquez avec un diététiste professionnel exerçant dans un cabinet privé en appelant le 1 877 510-510-2.
- Visitez www.eatrightontario.ca/DoorwayFR.aspx.

Soins des pieds

Fournisseur de la protection : **Assurance-santé de l'Ontario**

Qui est admissible?

Résidents de l'Ontario

Pour quels services?

Examen effectué par un médecin sur tous les aspects des soins du diabète, y compris l'examen des pieds. L'Assurance-santé de l'Ontario ne rembourse pas les services comme ceux de pédicure.

Contact :

- ServiceOntario : 1 800 268-1154 (sans frais uniquement en Ontario). À Toronto : 416 314-5518.